

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES  
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

**Forum mondial sur la concurrence**

**SUBVENTIONS, CONCURRENCE ET ÉCHANGES**

**Session II – Appel à contributions des pays**

1<sup>er</sup> et 2 décembre 2022

Ce document est un appel à contributions adressé aux pays en vue de la session II du Forum mondial sur la concurrence, qui se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2022. Les participants au Forum mondial sur la concurrence sont invités à soumettre leurs contributions au plus tard le vendredi 28 octobre 2022.

JT03523884

## À L'ATTENTION DE TOUS LES PARTICIPANTS AU FORUM MONDIAL

### **Objet : Table ronde sur les subventions, la concurrence et les échanges**

**21<sup>e</sup> Forum mondial sur la concurrence (1<sup>er</sup> et 2 décembre 2022)**

Madame, Monsieur,

Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, le Forum mondial sur la concurrence organisera une table ronde sur le thème « Subventions, concurrence et échanges ». Nous vous communiquons par la présente quelques informations générales sur le thème et l'organisation de cette session, et vous invitons à soumettre une contribution écrite.

Cette table ronde s'appuiera sur un certain nombre de sessions récentes organisées par le Forum mondial et par le Comité de la concurrence de l'OCDE, dont les sessions consacrées à la « [Promotion de la neutralité concurrentielle par les autorités de la concurrence](#) » et aux « [Échanges, développement et concurrence](#) » organisées en 2021 et la session de 2019 portant sur les « [Dispositions relatives à la concurrence dans les accords commerciaux](#) », ainsi que la table ronde sur « [Le rôle de la politique de la concurrence pour promouvoir la reprise économique](#) » tenue en 2020.

Le nombre de mesures de subvention adoptées à travers le monde a progressé à un rythme régulier au cours des dernières années. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance, dont certaines évolutions récentes qui ont nécessité, et qui continueront de nécessiter, une intervention des pouvoirs publics, comme la relance post-COVID, le changement climatique, l'affaiblissement ou la rupture des chaînes de valeur mondiales, ou encore la transformation numérique.

Il est clairement attesté que bon nombre de subventions ont une incidence sur la concurrence et les échanges. D'abord, elles ont tendance à fausser le jeu de la concurrence en modifiant les signaux de marché, entraînant par là même des pertes d'efficacité, des distorsions de prix et une dénaturation des incitations. Ensuite, dans la mesure où les pratiques de subventionnement manquent souvent de transparence, les désaccords en la matière sont une source importante de tensions dans les relations commerciales. Ces désaccords peuvent donner lieu à un nationalisme économique accru, à une intervention renforcée des pouvoirs publics ou à un regain de protectionnisme.

Compte tenu de ces aléas, on pourrait s'attendre à ce que les subventions fassent l'objet d'une surveillance étroite des pouvoirs publics dans l'ensemble des pays. C'est toutefois loin d'être le cas, même s'il existe quelques rares exceptions comme l'Union européenne où des régimes de contrôle ont été mis en place pour les aides d'État et les subventions étrangères. Aux niveaux national et supranational, on constate une forte hétérogénéité dans les systèmes de contrôle des subventions, alors que les disciplines multilatérales applicables aux subventions ont été pointées du doigt pour leur manque d'efficacité.

La propension des subventions à fausser les échanges et à compromettre l'équité des règles du jeu dans les marchés concurrentiels a depuis longtemps été analysée de façon approfondie. Les incidences potentielles des subventions ont toutefois fait l'objet de moins d'attention dans les analyses de la concurrence et dans la manière dont les autorités de la concurrence tiennent compte (ou non) du fait qu'un acteur visé par une enquête de concurrence tire parti de subventions nationales ou étrangères qui lui octroient un avantage concurrentiel. Bien que cette question semble être moins pertinente dans la lutte contre les ententes, certains débats récents en matière d'action publique se sont intéressés au rôle des subventions dans les affaires de monopolisation et d'abus de position dominante, ou encore

dans le contrôle des fusions. Il reste encore à déterminer si les autorités de la concurrence doivent elles-mêmes jouer un rôle dans l'évaluation de l'effet des subventions dans l'application du droit de la concurrence ou si ces questions relèvent plutôt du droit international.

Dans ce contexte, cette session s'intéressera à la façon dont les autorités de la concurrence peuvent peser dans les interactions entre les subventions, la concurrence et les échanges. La table ronde examinera en outre dans quelle mesure et sous quelle forme les subventions doivent être intégrées aux analyses de la concurrence réalisées par les autorités de la concurrence. Seront notamment abordées les questions suivantes :

- Dans quelle mesure les subventions sont-elles actuellement intégrées dans les analyses de concurrence des autorités de la concurrence ?
- Les subventions devraient-elles être intégrées (différemment ou de façon plus importante) aux analyses de concurrence ? Si oui, pourquoi et comment ?
- Quelles sont les théories du préjudice applicables aux subventions et sur quel fondement économique reposent-elles ?
- Quelles techniques d'analyse peuvent être employées pour évaluer ces théories et quels sont les éléments probants nécessaires à cette fin ?
- Les subventions nationales et étrangères sont-elles (ou devraient-elles être) appréhendées différemment dans les affaires relevant du droit de la concurrence ?

*Le Secrétariat préparera une note de référence qui analysera ces sujets. La page web de l'OCDE dédiée au thème « Subventions, concurrence et échanges » sera le principal canal de transmission de la documentation et des liens pertinents sur ce sujet (voir le site web du Forum mondial sur la concurrence : [oe.cd/gfc](http://oe.cd/gfc) et la page principale consacrée aux tables rondes <http://www.oecd.org/daf/competition/roundtables.htm>). Sauf refus exprès, le Secrétariat reproduira sur le site toutes les contributions écrites qui lui seront communiquées.*

*Nous vous rappelons que le Secrétariat compilera des résumés succincts des contributions écrites et les diffusera avant la réunion. Nous vous invitons à rédiger ce résumé (maximum une page) et à nous l'adresser avec votre contribution. Il est également possible que le Secrétariat le rédige lui-même, mais compte tenu des contraintes de temps, il ne pourra probablement pas vous être soumis avant sa diffusion sur O.N.E.*

Vous trouverez une liste indicative de documents de référence à la fin de cette lettre ainsi que la liste des questions à l'annexe. La liste à l'annexe n'est pas exhaustive. Les participants sont encouragés à soulever dans leurs contributions ou au cours de la discussion tout autre point d'intérêt.

Nous vous invitons à soumettre une contribution écrite qui décrit votre point de vue et votre expérience des interactions entre les subventions, la concurrence et les échanges dans votre pays. Nous vous saurions gré d'indiquer au Secrétariat avant le **23 septembre 2022** si vous envisagez de soumettre une contribution. Les réponses écrites à cet appel à contributions doivent parvenir au Secrétariat avant le **28 octobre 2022** pour lui permettre de préparer une synthèse des réponses avant la session. Si ce délai n'est pas respecté, votre contribution risque de ne pas être communiquée aux délégués suffisamment tôt avant la réunion.

Toutes les demandes relatives aux documents et à la logistique à l'occasion de cette table ronde doivent être communiquées à M<sup>me</sup> Angélique Servin ([angelique.servin@oecd.org](mailto:angelique.servin@oecd.org)). Toutes les demandes portant sur le fond doivent être adressées à M. Wouter Meester ([wouter.meester@oecd.org](mailto:wouter.meester@oecd.org)) ou à M<sup>me</sup> Lynn Robertson ([lynn.robertson@oecd.org](mailto:lynn.robertson@oecd.org)).

## Annex A. Propositions de questions à traiter dans les contributions écrites

Vous trouverez dans cette annexe une liste de questions à prendre en compte pour rédiger votre contribution. Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions de la liste, et vous pourrez aussi souhaiter traiter des questions qui n'y figurent pas. Si possible, veuillez rédiger votre contribution comme s'il s'agissait d'un mémoire plutôt que d'une liste de réponses à des questions.

Nous vous invitons à vous appuyer sur des cas pratiques. Veuillez citer des exemples d'affaires concrètes et d'activités de sensibilisation pour illustrer vos réponses.

### Régimes juridiques encadrant les subventions

1. Existe-t-il dans votre pays un cadre juridique permettant l'évaluation de l'incidence des subventions publiques sur la concurrence ? Le cas échéant, les autorités de la concurrence sont-elles habilitées à appliquer ce cadre juridique ? Veuillez détailler votre réponse.

### Intégration des subventions dans l'analyse de l'application du droit de la concurrence

1. Dans votre pays, les subventions sont-elles actuellement intégrées aux analyses destinées à évaluer les affaires relevant de l'application du droit de la concurrence (contrôle des fusions ou comportement unilatéral, par exemple) ?
2. Si oui :
  - Comment sont-elles prises en compte dans ces évaluations ? En quoi consiste le cadre d'évaluation et quelle théorie du préjudice est appliquée ?
  - Les subventions ont-elles une influence sur les évaluations ? Par exemple, dans une affaire de comportement unilatéral, l'octroi d'une subvention a-t-il eu une incidence sur la définition de la position dominante ? Ou, dans une affaire de contrôle des fusions, l'octroi de subventions a-t-il eu une incidence sur le critère de fond ?
  - Existe-t-il des exemples d'affaires relevant du droit de la concurrence aux fins desquelles les analyses ont pris en compte les subventions ou pour lesquelles cette prise en compte a été envisagée ?
  - Quelles techniques d'analyse et quels types d'éléments probants ont été utilisés ?
3. Les subventions nationales et étrangères sont-elles (ou devraient-elles être) appréhendées différemment dans les affaires relevant du droit de la concurrence ? Pourquoi ?
4. Les subventions devraient-elles être intégrées (différemment ou de façon plus importante) aux analyses dans les affaires relevant du droit de la concurrence ? Si oui, comment ?
5. Les autorités de la concurrence ont-elles été confrontées à des problématiques non liées à la concurrence (ou aux échanges) mais induites par l'octroi de subventions (p. ex. : perturbation des activités de production nationales, suppressions d'emplois

ou éventuel déclin d'activités industrielles « stratégiques »), et qui ont eu (ou pourraient avoir) une incidence sur l'évaluation ou l'issue d'une affaire relevant du droit de la concurrence ? Veuillez détailler votre réponse et citer des exemples lorsque cela est possible et pertinent.

### **Subventions et sensibilisation**

1. Les subventions ont-elles été au cœur de l'une (ou plusieurs) de vos initiatives de sensibilisation (études de marché, par exemple) ? Le cas échéant, veuillez détailler votre réponse.
2. Les autorités de la concurrence ont-elles un rôle de conseil auprès des pouvoirs publics dans l'élaboration ou l'utilisation des subventions, que ce soit à la demande du gouvernement ou de leur propre initiative ? Ont-elles formulé des recommandations concernant leur incidence ? Veuillez détailler votre réponse et citer des exemples lorsque cela est possible et pertinent.

## Suggestion de bibliographie

- Aghion, P. et al. (2015), “Industrial Policy and Competition”, *American Economic Journal: Macroeconomics*, Vol. 7/4, pp. 1-32. [14]
- Centre for Economic Policy Research (2021), *Subsidies and Market Access: Towards an Inventory of Corporate Subsidies by China, the European Union and the United States*. [15]
- Draper, P. et al. (2021), *Domestic distortions through industrial subsidies: Reframing the G20’s potential perspective*, [https://www.g20-insights.org/policy\\_briefs/domestic-distortions-through-industrial-subsidies-reframing-the-g20s-potential-perspective/](https://www.g20-insights.org/policy_briefs/domestic-distortions-through-industrial-subsidies-reframing-the-g20s-potential-perspective/). [12]
- European Commission (2021), *Commission Staff Working Document; Impact Assessment Accompanying the Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council on foreign subsidies distorting the internal market*. [6]
- European Commission (2020), *White paper on levelling the playing field as regards foreign subsidies*. [10]
- Franco-German manifesto (2019), “A Franco-German Manifesto for a European industrial policy fit for the 21st Century”, [https://www.bmwk.de/Redaktion/DE/Downloads/F/franco-german-manifesto-for-a-european-industrial-policy.pdf?\\_\\_blob=publicationFile&v=2](https://www.bmwk.de/Redaktion/DE/Downloads/F/franco-german-manifesto-for-a-european-industrial-policy.pdf?__blob=publicationFile&v=2). [11]
- Gao, H. (2020), “WTO Reform: A China Round?”, *Proceedings of the ASIL Annual Meeting* 114, pp. 23-32, <https://doi.org/10.1017/amp.2021.4>. [13]
- IMF, OECD, WB and WTO (2022), *Subsidies, Trade and International Cooperation*, [https://www.oecd-ilibrary.org/trade/subsidies-trade-and-international-cooperation\\_a4f01ddb-en](https://www.oecd-ilibrary.org/trade/subsidies-trade-and-international-cooperation_a4f01ddb-en). [2]
- Kociubiński, J. (2022), “The Proposed Regulation on Foreign Subsidies Distorting the Internal Market; The Way Forward or Dead End?”, *European Competition and Regulatory Law Review*, Vol. Volume 6/1, pp. 56 - 68. [5]
- OECD (2020), “The role of competition policy in promoting economic recovery”, <http://www.oecd.org/daf/competition/the-role-of-competition-policy-in-promoting-economic-recovery-2020.pdf>. [7]
- OECD (2018), *Competition Law and State Owned Enterprises*, [https://one.oecd.org/document/DAF/COMP/GF\(2018\)10/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DAF/COMP/GF(2018)10/en/pdf). [3]
- OECD (2010), *Competition, State Aids and Subsidies*. [4]
- Rodrigues, N. (ed.) (2021), *Filling the regulatory gap to address foreign subsidies: the EC’s search for a level playing field within the internal market*, Springer. [8]
- Sire, T. (2022), “The uneven playing field: How to deal with foreign subsidies when assessing mergers?”, *Concurrences N° 1-2022*, Vol. February 2022, Art. N° 105183, pp. pp. 54-62. [1]
- WEF (2022), “Industrial Policy and International Competition: Trade and Investment Perspectives”, *White Paper*. [9]